



Commune d'Avully

**Séance du Conseil municipal du jeudi 16 décembre 2021
Procès-verbal n°299**

Présent-e-s : M. Sylvain Fuser (président)
M. Frédéric Bieri (vice-président)
M. Didier Maison (secrétaire)
M. Mickael Batista da Silva
Mme Magali Besse Giorgi
M. Stéphane Deléchat
Mme Natacha Gonzalez
Mme Verena Jendoubi
Mme Eva Keiflin
Mme Corinne Maison
Mme Ana Ménétrety
Mme Nina Rime
M. Pierre Sutter

Excusées : Mme Deborah Brindley
Mme Mitzi Carmona

Exécutif : M. Vincent Mottet, maire
M. Cyril Baudin, adjoint
M. Pascal Dethiollaz, adjoint

Verbaliste : Mme Arlette Blattner

Ordre du jour :

1. Approbation du PV n° 298 de la séance du Conseil municipal du 11 novembre 2021
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du maire et des adjoints
4. Rapport de la commission culture, sports et loisirs du 1^{er} novembre 2021
5. Rapport de la commission de la cohésion sociale du 2 décembre 2021
6. Résolution du Conseil municipal demandant le réexamen de la fiche du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) de l'aéroport de Genève
7. Questions orales / écrites
8. Divers

Questions du public

Le président ouvre la séance à 18h30, excusant les absences de **Mmes Brindley et Carmona**. Il souhaite la bienvenue à l'exécutif et aux membres du Conseil municipal.

1. Approbation du PV n° 298 de la séance du Conseil municipal du 11 novembre 2021

Mme Maison relève deux incorrections : Point 2 : « **M. Mottet** confirme que le programme de législature **est** en cours de réalisation. » ; Point 3 : « ...**Mme Carmona** informe que **la commission se réunira** avant fin novembre. » Avec ces remarques, le procès-verbal de la séance du 11 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le président a transmis au Conseil municipal copie de deux courriers de M. Philippe Tièche concernant, l'un, la protection de la nature et des abeilles et le second, l'occupation de la salle de la ferme Brand par le Chœur théâtral d'Avully (CTA). Le Conseil municipal a également pris connaissance de la réponse de **M. Mottet** au CTA, qui met donc une salle à disposition de ce dernier durant la période de préparation du prochain spectacle. A titre personnel, **M. Fuser** remercie l'exécutif pour le geste accompli envers le CTA. **M. Dethiollaz** signale que l'exécutif est préoccupé par le sujet de la disparition des abeilles, même s'il s'agit, en l'occurrence, d'une question concernant deux privés et que la commune n'est pas donc pas censée intervenir. Il restera attentif à ce problème. Il propose de renvoyer cette question en commission, ce qui est accepté à l'unanimité des membres présents.

3. Communications du maire et des adjoints

M. Dethiollaz indique :

- qu'un chantier privé s'ouvrira au 49, route d'Avully en début d'année prochaine. L'OCT a décidé de fermer la partie du trottoir située le long du chantier. Les piétons seront redirigés sur le trottoir d'en face. Cette mesure devrait durer environ 8 mois.
- que 185 doses vaccinales (37 en primovaccination et 148 comme dose de rappel ou 3^e dose) ont été administrées durant les deux journées de vaccination qui ont eu lieu à Avully les 22 et 23 novembre. Le service de la pharmacie cantonale s'est dit « très satisfait » de ce résultat. L'exécutif avait décidé de ne communiquer qu'à travers les supports électroniques de la mairie, choix dicté par les difficultés à obtenir des informations précises de l'Etat et par le délai très court en découlant pour la diffusion de flyers.
- que tpgFlex, le nouveau service de bus à la demande dans la région de la Champagne, dessert les communes d'Avully, Avusy, Cartigny, Laconnex, Soral et jusqu'à Viry et à la gare de La Plaine (Dardagny). Les lignes 76 et 77 sont concernées. Le système permet de réserver son bus du lundi au vendredi entre 8h50 et 16h30 et entre 19h45 et 22h30. En dehors de ces heures, les lignes 76 et 77 restent telles qu'habituelles. La réservation s'effectue au travers de l'application tpgFlex ou directement sur le site internet des tpg.

4. Rapport de la commission culture, sports et loisirs du 1^{er} novembre 2021

Mme Besse Giorgi, présidente de la commission culture, sports et loisirs, résume la séance du 1^{er} novembre : la mise à disposition d'une table de tennis de table à Gennecy, ainsi que d'un filet de volley-ball à l'école, ont suscité des retours positifs. Le matériel de volley-ball appartient à la commune. La commission souhaite remettre à disposition ce matériel l'été prochain. La commission est ensuite revenue sur la question de l'installation d'un engin de *street workout* et d'un parcours de *pumptrack*. En conclusion, la commission a demandé à l'exécutif de réaliser une étude sur l'aménagement d'une piste de *pumptrack* dans la zone du Banc-de-Pierre. Elle souhaite également que l'exécutif produise, d'ici le mois de mars, différentes offres pour l'installation d'une cage de *street workout* dans la zone des Bachères.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve les deux demandes adressées à l'exécutif.

5. Rapport de la commission de la cohésion sociale du 2 décembre 2021

En l'absence de **Mme Carmona**, présidente de la commission de la cohésion sociale, **Mme Jendoubi** présente le rapport de la séance du 2 décembre : le but principal était de réfléchir sur l'utilisation à bon escient du montant restant à disposition de la ligne budgétaire concernant le soutien de projets de développement à l'étranger, soit CHF 2'400.-. Les projets actuellement soutenus se situent au Burkina Faso, en Argentine (Mate Cocido) et en Roumanie (village Remetea). Ce dernier projet ne nécessite plus un engagement de la commune, car il fonctionne de manière indépendante. La commission a aussi réfléchi de manière plus large : quels projets soutenir à long terme ? Des actions ponctuelles sont-elles envisageables ? Finalement, la commission a décidé à l'unanimité d'octroyer le montant restant de CHF 2'400.- à l'association Voies Libres, en Bolivie.

6. Résolution du Conseil municipal demandant le réexamen de la fiche du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique de l'aéroport de Genève

Le président rappelle que le Conseil municipal a plusieurs fois demandé à l'exécutif de relancer le Conseil d'Etat pour qu'il prenne en considération les projets de développement de la commune et reconsidère la fiche du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique de l'aéroport de Genève (PSIA). Il estime donc opportun d'agir à travers une résolution, notamment celle qui est projetée en l'espèce. **M. Mottet** souligne que la résolution est complète et reflète l'état des échanges de l'exécutif avec M. Hodgers notamment. Il espère qu'elle fera réagir le Conseil d'Etat et que celui-ci prendra en considération les interrogations et les intérêts de la commune.

Considérant

- *les multiples interventions des autorités de la commune d'Avully en vue que se réalisent les projets de développement portés et soutenus par les élu-e-s successifs-ves depuis 2008,*
- *que ces projets sont nécessaires, tant sur le plan cantonal que sur le plan local et communal pour y loger de nouvelles familles d'une part et pour permettre la création d'infrastructures publiques et sociales adéquates et attendues d'autre part,*
- *que la mise en service du Lemman express (gare de la Plaine à proximité) et la très nette amélioration de la liaison par les transports publics en général offrent des perspectives favorables à celles et ceux qui souhaitent résider dans un environnement campagnard tout en restant proches de l'agglomération,*
- *que les nuisances causées par l'activité aéronautique du fait de la proximité de l'aéroport de Genève-Cointrin sont largement inférieures à celles prévalant avant la crise sanitaire,*
- *qu'en tout état de cause, cette situation est amenée à durer d'une part et que, d'autre part, les progrès technologiques ainsi que les mesures visant à diminuer les nuisances environnementales, notamment celles figurant dans le projet de plan climat cantonal, y compris la pollution sonore, permettront d'améliorer la situation générale,*
- *qu'en conséquence, les données qui ont été utiles à l'adoption par le Conseil fédéral, en novembre 2018, de la fiche du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) de l'aéroport de Genève, fixant notamment de nouvelles valeurs limites de planification d'exposition au bruit, ne sont certainement plus à jour,*
- *que le nouveau cadastre du bruit n'a toujours pas été édicté par les instances cantonales,*
- *que M. le conseiller d'Etat en charge du département du territoire Antonio Hodgers a indiqué à l'exécutif communal d'Avully en novembre 2021, que seul le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) pourrait éventuellement décider de reconsidérer la fiche PSIA et que cela devrait faire l'objet alors d'une demande émanant du Conseiller d'Etat en charge des infrastructures,*
- *qu'au vu de l'information que M. Antonio Hodgers a donné quant à une éventuelle possibilité de revoir la fiche PSIA, il est primordial de déterminer qui, parmi l'exécutif cantonal est le mieux à-même de porter cette démarche auprès de la Confédération,*

par xx voix,

le Conseil municipal charge l'exécutif

- *de demander au Conseil d'Etat de bien vouloir confier aux deux conseillers d'Etat, respectivement en charge du territoire et des infrastructures le soin d'organiser une rencontre en commun avec l'exécutif de la commune d'Avully, si possible lors du premier trimestre 2022,*
- *de demander au Conseil d'Etat de bien vouloir solliciter rapidement le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) afin qu'il réexamine la fiche du*

Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) de l'aéroport de Genève, notamment en ce qui concerne les valeurs de planification.

Par 12 voix pour (unanimité des membres présents), le Conseil municipal approuve ce projet de résolution.

7. Questions orales / écrites

Terrain pour les gens du voyage

En réponse à une question de **M. Fuser, M. Mottet** explique que le Conseil d'Etat a répondu à une motion votée par le Grand-Conseil qui donne injonction au Conseil d'Etat de mettre à disposition des gens du voyage suisses un lieu d'accueil. Parmi les possibilités envisagées, l'Etat aurait retenu prioritairement une parcelle dont il est propriétaire et qui se situe sur notre commune, au bord du Rhône, sise en zone agricole. Le Département du territoire (DT), en charge de ce dossier, a certifié qu'il tiendrait notre commune au courant des études qu'il mènera à ce sujet. **M. Fuser** estime que, si les commissions et les services internes de l'Etat ne sont pas à même de le faire, il conviendrait de rappeler au Conseil d'Etat que le terrain concerné d'Avully est en zone inondable et que les rives du Rhône sont protégées. **M. Baudin** précise que l'exécutif recevra plus d'informations en début d'année. **M. Mottet** ajoute que l'exécutif reprendra contact avec le DT s'il ne reçoit pas d'informations.

Festival Antigél

Mme Jendoubi a constaté qu'aucun événement du festival d'Antigel ne semble prévu à Avully en 2022. **M. Baudin** explique que l'exécutif avait demandé à Antigél de lui proposer au moins deux artistes différents, pour pouvoir procéder à un choix. Antigél n'ayant pas été en mesure de répondre à cette requête, l'exécutif n'a pas donné suite à l'unique proposition faite. **M. Mottet** indique que le montant ne sera pas utilisé cette année pour le festival Antigél mais vraisemblablement pour autre chose. De bons contacts sont toutefois maintenus avec les organisateurs et la question sera examinée à nouveau pour 2023.

8. Divers

Séance de la commission de l'environnement

M. Bieri informe qu'il convoquera la commission de l'environnement en février, au cours de laquelle aura lieu une présentation des réseaux et prescriptions écologiques concernant les agriculteurs.

Jetons de présence pour prise de notes et rédaction du rapport des commissions

Le président rappelle que la discussion autour des jetons de présence pour la prise de note et la rédaction des compte rendus de commission sera reprise en 2022.

La séance est levée à 19h.

Questions du public

Le Président

Le Secrétaire